

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 18909

présenté par  
Mme Autain

-----

**ARTICLE 17**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

« Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Avec cette réforme, les fonctionnaires seront lourdement impactés. Les traitements perçus par les fonctionnaires français-e-s font partie des plus faibles dans l'ensemble des pays développés. C'est particulièrement vrai pour les enseignant-e-s : en milieu de carrière, il-elle-s gagnent 22 % de moins que la moyenne des pays de l'OCDE. Leur pension est calculée sur les 6 derniers mois de carrière, soit le moment où leur traitement est le plus élevé. Ce calcul permet de maintenir le niveau de vie des fonctionnaires. Avec des rémunérations aussi basses, il est inconcevable d'en modifier les règles à leur détriment. »